

FLASH INFO

Mobilité restreinte ERIS Lyon et ERIS Marseille

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe d'un appel à candidatures restreint pour les surveillants, brigadiers, brigadiers-chefs et majors de la filière expertise, titulaires de l'habilitation aux fonctions ERIS sur les postes au sein des structures suivantes :

- 4 postes – ERIS MARSEILLE
- 6 postes – ERIS LYON

ATTENTION : Les vœux ne doivent pas être saisis dans l'application *Harmonie*.

Il revient aux agents d'exprimer leur souhait de mutation sur le formulaire spécifiquement dédié, disponible auprès de leur service gestionnaire.

Les agents peuvent déposer leurs demandes de changement de résidence jusqu'au 4 septembre 2026 inclus.

Les agents mutés sont tenus de rejoindre l'établissement dans lequel ils seront affectés dès le 1er février 2027.